



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 29 mars 2022 à 18h00
Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
2 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
3 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Sophie PETIT-GUILLAUME
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Départ après la 23 ^{ème} délibération
7 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
8 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
9 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
10 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
11 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
12 LE BOURGET DU LAC	T Edouard SIMONIAN	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
14 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
15 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
17 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Départ après la 16 ^{ème} délibération Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
18 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
19 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
20 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
22 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
23 MERY	T Nathalie FONTAINE	
24 MERY	T Stéphane ROULET	
25 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
26 MOTZ	T Daniel CLERC	
27 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
28 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
29 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
30 RUFFIEUX	S Pierre-Yves PASQUALI	
31 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
32 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
33 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
34 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
35 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
36 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
37 VOGLANS	T Martine BERNON	
38 VOGLANS	T Yves MERCIER	

24 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER
AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS
AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI
PUGNY-CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLE
RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD

Autres présents non-votants :

Philippe GAMEN	Président du PNR du massif des Bauges
Jean-Luc DESBOIS	Directeur du PNR du massif des Bauges
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVASSIERE	Directeur général adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 mars 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 30 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 38 présents et 45 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 27 Année : 2022

Exécutoire le : 31 MARS 2022

Affichée le : 31 MARS 2022

Visée le : 31 MARS 2022

VALORISATION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE **Attribution des subventions 2022 aux associations SoluCir et Chantiers Valoristes**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique en matière de valorisation des déchets, Grand Lac soutient les initiatives économiques en faveur de l'économie circulaire et de la prévention des déchets. À ce titre, plusieurs subventions sont prévues pour l'année 2022.

Attribution d'une subvention à l'association SoluCir :

La première subvention concerne l'association SoluCir, constituée en octobre 2020 par un collectif d'entreprises et d'entrepreneurs engagés dans l'économie circulaire. Elle trouve son origine dans la démarche *Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet (TZGDZ)* qui a été menée conjointement avec les territoires de Grand Chambéry, Grand Anney et Rumilly Terre de Savoie de 2014 à 2018.

L'association anime sur le territoire le développement économique sur la thématique de l'économie circulaire : salon Solucir prévu le 17 et 18 mai prochain. C'est pourquoi l'association SoluCir représente un partenaire clé pour aider à construire une approche territoriale intégrée avec le développement d'une économie circulaire.

Les 4 collectivités subventionnent les animations proposées par l'association au prorata du nombre d'habitants des territoires. Aussi, Grand Lac propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 18 760 € (11 500 € en 2021), du fait de l'augmentation des animations territoriales (ateliers, rencontres inter-entreprises pour initier les démarches d'économie circulaire, aide au changement, animation de réseau). Le montant de cette subvention est inscrit au chapitre 263.

Attribution d'une subvention aux Chantiers Valoristes :

La seconde subvention concerne les Chantiers Valoristes dans le cadre de la matériauthèque, qui propose une filière de réemploi de matériaux du bâtiment issus de la déconstruction ou de surplus de chantier. Les matériaux collectés sont reconditionnés, stockés puis vendus à des professionnels du BTP ou des particuliers.

Cette matériauthèque rentre dans le cadre du collectif « Enfin ! Réemploi » composé d'acteurs de l'Économie sociale et solidaire spécialisés dans le tri sélectif et la valorisation des déchets (Les Valoristes, Trialp), d'entreprises de l'économie « traditionnelle » (Kayak architecture, Nantet, Indiggo, ...) et d'un centre de recherche (ENSAM). Son écosystème intègre également des contributeurs divers : des collectivités locales (Grand lac, Grand Chambéry, Cœur de Savoie), l'EPFL Savoie, des syndicats professionnels du BTP, des acteurs institutionnels (Région, ADEME, chambres consulaires...).

Aussi Grand Lac propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 000 € (identique à 2021). Le montant de cette subvention est inscrit au chapitre 260.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement des subventions précitées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents.

Aix-les-Bains, le 29 mars 2022

Le président,

Renaud BERETTI



- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 67- Présents : 36- Présents et représentés : 43- Votants : 43- Pour : 43- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution des subventions 2022 à l'association SoluCir et aux Chantiers Valoristes

Date de transmission de l'acte : 31/03/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 31/03/2022

Numéro de l'acte : d4121 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220329-d4121-DE

Date de décision : 29/03/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.2. Aux associations